



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le **23 septembre 2025**

ID : 057-245700695-20250918-D2025_135_SI-AR

DECISION 2025-135

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2024 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2024 portant sur le vote du Budget primitif principal 2025 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 avril 2025 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-73 en date du 10 juin 2025 portant Virement de Crédits n° 1/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-86 en date du 26 juin 2025 portant Virement de Crédits n° 2/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-106 en date du 15 juillet 2025 portant Virement de Crédits n° 3/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-107 en date du 17 juillet 2025 portant Virement de Crédits n° 4/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-110 en date du 23 juillet 2025 portant Virement de Crédits n° 5/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés
pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250918-D2025_135_SI-AR

Virement de crédits n°6-2025

Imputation (chapitre - article - fonction)	NATURE	MONTANTS	
		CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
CHAPITRE 011		46 845,83	63 455,03
D F 011 60612 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Énergie - Électricité		63 455,03
D F 011 611 633 /0707_COM-TOURISME Service : Service Communication protocole	Contrats de prestations de services	10 038,85	
D F 011 61558 7213 /03_ENVIRONNEMENT Service : Service Collecte dechetteries	Entretien et réparations sur biens mobiliers	12 600,00	
D F 011 6156 554 /0415_AIRE GENS VOYAGE Service : Service Batiments	Maintenance	11 000,00	
D F 011 6184 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Formation	8 382,08	
D F 011 6188 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Autres frais divers	3 316,90	
D F 011 6262 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Informatique	Frais de télécommunications	680,00	
D F 011 6288 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Ressources Humaines	Autres services extérieurs - autres	828,00	
CHAPITRE 014		1 000 000,00	1 000 000,00
D F 014 739115 01 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Finances	Régularisation compte budgétaire prélèvement au titre du DILICO		1 000 000,00
D F 014 739218 01 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Finances	Régularisation compte budgétaire prélèvement au titre du DILICO	1 000 000,00	
CHAPITRE 65		16 609,20	0,00
D F 65 65811 020 /0202_IFMULTI Service : Service Informatique	Droits d'utilisation – informatique en nuage	3 608,35	
D F 65 65811 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Droits d'utilisation – informatique en nuage	13 000,85	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	dont crédits au titre de la fongibilité : 16 609,20 €	1 063 455,03	1 063 455,03
CHAPITRE 21		48 353,86	61 153,86
D I 21 21351 0031 321 /0902_SPGYMKANF Service : Service Batiments	Agencement - Bâtiments publics	5 700,00	
D I 21 21351 0037 321 /0901_SPGYMRODE Service : Service Batiments	Agencement - Bâtiments publics	7 500,00	
D I 21 21351 0047 4222 /0602_EFCRCATT CRECHE CATTENOM	Agencement - Bâtiments publics	420,00	
D I 21 21351 0047 4222 /0610_EFCRHG Service : Service Batiments	Agencement - Bâtiments publics	5 000,00	
D I 21 21351 OPNI 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE	Agencement - Bâtiments publics	9 600,00	
D I 21 2151 0038 66 /1207_MSAP Service : Service VRD	Réseaux de voirie	12 912,00	
D I 21 21848 0032 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Batiments	Autres matériels de bureau et mobiliers	145,00	
D I 21 21848 OPNI 633 /0316_MAISON DE LA NATURE	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 796,25	
D I 21 2185 OPNI 633 /0316_MAISON DE LA NATURE	Matériel de téléphonie	365,61	
D I 21 2188 0028 323 /0906_SPCAP Service : Service Batiments	Autres immobilisations corporelles	4 750,00	
D I 21 2188 0032 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Batiments	Autres immobilisations corporelles	165,00	
D I 21 2188 OPNI 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Autres immobilisations corporelles		61 153,86
CHAPITRE 23		12 800,00	0,00
D I 23 2313 OPNI 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Batiments	Immobilisations en cours - Constructions	12 800,00	
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	dont crédits au titre de la fongibilité : 12 800,00 €	61 153,86	61 153,86
	Total Ouverture de crédits	1 124 608,89	
	Total Réduction de crédits		1 124 608,89

Fongibilité	Montant de l'enveloppe de VC autorisés au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 6-2025 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	3 868 796,02 €	111 629,00 €	16 609,20 €	3 740 557,82 €
Section Investissement	5 047 684,43 €	163 790,00 €	12 800,00 €	4 871 094,43 €

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 septembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes de Cattenom'. The text 'Le Président' is visible within the stamp. Overlaid on the stamp is a large, stylized blue ink signature.